

Journal de l'Union

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

DEUX PROJETS DE LOI des Sinistrés

Paris, 29 décembre. — Au cours de la discussion du projet de douzièmes provisoires, la Chambre des députés a voté deux articles contenant des dispositions intéressant les régions libérées.

Le premier de ces articles tendait à autoriser les communes à contracter des emprunts pour le compte des groupements de sinistrés. Le second avait pour but de répartir entre les divers départements sinistrés les crédits inscrits provisoirement au budget.

Étant donnée l'importance que présentent pour les sinistrés les dispositions envisagées, le gouvernement, après un examen de ces deux questions, a été amené à soumettre au Parlement deux projets de loi spéciaux qui ont été déposés, hier soir, en fin de séance, sur le bureau de la Chambre.

Les communes pourront emprunter pour le compte des groupements sinistrés

Le premier de ces projets dit :

Article unique. — Les sinistrés et les associations de sinistrés régulièrement constituées ayant subi des dommages sur le territoire d'une même commune, pourront être groupés par les soins de l'administration municipale et les communes pourront être autorisées à effectuer pour le compte de ces groupements des emprunts garantis par les annuités prévues à l'article 152 de la loi du 31 juillet 1920, et par l'application des articles 152 à 160 de la même loi. Pourront être autorisées à effectuer des emprunts garantis de la même manière et dans les mêmes conditions, les communes qui ne seraient réunies à cet effet, et les départements.

Rappelons que les articles 152 à 160 de la loi du 31 juillet 1920, permettent aux sinistrés et groupements de sinistrés de recevoir de l'État un titre de créance, grâce auquel ils peuvent obtenir l'ouverture de crédits en banque ou l'émission d'obligations garanties par le paiement de leurs créances en annuités, variant de 15 à 30 ans, ces annuités portant intérêt au taux de 6 0/0. C'est pour faciliter et surtout étendre l'application de ces dispositions qui répondent aux nécessités immédiates de la reconstruction, que ce premier projet a été déposé par le Gouvernement.

La répartition du crédit de 3 milliards et demi entre les départements sinistrés

Le second projet est conçu en ces termes :

Article unique. — Le ministre des Régions Libérées est autorisé à répartir entre les départements victimes de l'invasion pour les paiements à effectuer au cours de l'année 1921, au titre des avances judiciaires des indemnités aux dommages de guerre, un crédit fixe provisionnellement à la somme de 3.500.000.000 francs, non compris les sommes nécessaires au remboursement des délégations consenties par les ministères et les comptes sur les indemnités ayant donné lieu à délivrance de titres de créance. La répartition de ce crédit sera effectuée par décret qui sera publié au Journal Officiel. Le premier des deux projets de loi est relatif à la répartition de ce crédit entre les départements sinistrés, prévue dans ce projet, permettra l'établissement par les préfets de programmes généraux de reconstruction, en concordance avec les crédits alloués par l'État. Cette mesure, donnant aussi aux ministères l'assurance que dans les limites des crédits ouverts, les paiements seront effectués à l'échéance, ne pourra que hâter l'exécution des travaux de reconstruction des régions dévastées.

UN AVION HEURTE
UNE CHEMINÉE D'USINE

Il s'écrase sur le sol et prend feu
Le pilote et trois passagers tués

Le Cap, 29 décembre. — Un avion important des excursionnistes, a heurté la cheminée d'une usine, s'est écrasé sur le sol et a pris feu.

Le pilote et trois passagers, dont un enfant, ont été tués.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA FRANCE

UN RAPPORT DE M. DOUMER.
UN ARTICLE DE M. POINCARÉ

Les douzièmes provisoires au Sénat
Paris, 29 décembre. — On a distribué, ce soir, au Sénat, les bonnes feuilles du rapport de M. Doumer sur le projet de douzièmes provisoires. Ce rapport est sévère pour le gouvernement et la Chambre.

Notre situation budgétaire, d'après M. Doumer, s'est aggravée par l'absence de toute politique financière, de toute action intelligente et énergique, et aussi par des mesures fâcheuses et des expédients.

Rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget général, voilà ce qu'on ne fait pas, ce qu'on ne saurait faire quand on reste sous le régime du désordre et des crédits provisoires.

Nos charges militaires

Paris, 29 décembre. — Dans sa chronique de la quinzaine de la « Revue des Deux-Mondes », M. Poincaré, après avoir reconnu que les appréhensions de l'ancien ministre de la guerre, M. André Lefèvre, vis-à-vis de l'Allemagne, sont en trop grande partie justifiées, dit qu'on peut cependant réduire la durée du service militaire.

Même diminuées, conclut M. Poincaré, nos charges militaires resteront encore lourdes. Tout en conservant les garanties nécessaires, éparçons notre budget et rendons à la terre comme à l'usine, le plus grand nombre possible de jeunes travailleurs.

LE BUREAU DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE

Paris, 29 décembre. — L'Académie d'Agriculture a procédé à l'élection pour vice-président pour l'année 1921, de M. Frossard-Urvoy, qui devendra président en 1922, et de M. Hélier, comme vice-président pour 1921.

LES QUOTIDIENNES

M. LEBAS

Nous attendions avec une certaine impatience l'intervention de M. Lebas au Congrès socialiste de Tours.

Parmi les dirigeants du parti hier encore unifié, le maire-député occupait, jusqu'à ces derniers temps, une place particulièrement en vue. Disciple et porte-parole de Jules Guesde, il devait recueillir, dès le début de sa vie politique active, le bénéfice d'un patronage recherché et d'une influence qui ne parvenait plus à s'exercer personnellement que par intermédiaires et selon les caprices d'une santé toujours chancelante.

Pourtant, il serait injuste de prétendre que l'investiture donnée par le pontife du collectivisme au militant roubaixien, fut le seul facteur de la fortune sociale rapide de celui-ci. Dans la carrière où il marchait dans l'ombre tutélaire d'un chef célèbre et où l'accompagnement de amis sans notoriété, M. Lebas devait réussir. Il avait tout ce qu'il fallait pour cela.

Le palais de Roubaix doit ses succès de propagandiste d'abord à l'ascendant réel que lui donne sur les auditeurs une élocution brève, tranchante, affirmative, autoritaire. Cette élocution n'a pas de persuasion ; elle domine. Elle est sincère et de bon franchise que son. D'ailleurs, M. Lebas, qui fait mieux bien au-dessus de la plupart des membres de l'état-major socialiste à cause de sa vive intelligence, d'un don rare d'assimilation et d'un certain sens des réalités, prend facilement des attitudes. Quand il parle en public, le masque toururé et frénétique de son visage le fait ressembler à un état-major de la révolution. Sous les sourcils qui se froncent, son regard lance des éclairs, et le pli volontaire de sa bouche transforme l'ironie sourde en un rictus amer.

Et pourtant, malgré sa voix éginglante, malgré son geste succédé, M. Lebas n'est pas un violent. On l'a bien vu, mardi, à Tours, quand il s'est séparé nettement des bolchevistes dans un discours dont les délégués du Nord n'auraient certainement pas voté l'adhésion s'il avait été demandé.

M. Lebas est un socialiste arrêté. MM. Cachin, Frossard, Renaud, sont des socialistes en marche. L'évangile selon Karl Marx, sur lequel jure M. Lebas, a pour aboutissant logique le communisme selon Lénine. Du moment qu'on accepte le premier, il faut aller franchement au second. Les gens de Russie ne sont, en somme, que des continuistes du fondateur allemand de l'« Internationale ». Ils réalisent intégralement les doctrines révolutionnaires de celui-ci.

Il arrive que la III^e Internationale, au lieu de recevoir, comme la I^{re} Internationale, son mot d'ordre de Berlin, le recollé de Moscou, et qu'un lieu d'ordre aux suggestions d'un philosophe tuteur, les révolutionnaires français doivent courber humblement la tête sous les aigles d'un dictateur russe. Évidemment, l'aventure n'est pas agréable, mais quand on fait du socialisme, c'est-à-dire de la révolution, du désordre, de l'anarchie, il faut s'attendre à ces petits désagréments.

Le route du socialisme passe par la capitale de l'Allemagne et conduit à la capitale des Soviets. Il n'y a pas d'autre chemin.

Pour être logique, il faut soit aller jusqu'au bout, soit quitter le socialisme.

Maurice Auber.

LE XVIII^e CONGRÈS ANNUEL DES « UNIFIÉS » A TOURS

LE PARTI ADHÈRE à la III^e internationale de Moscou

LES SÉANCES DE MERCREDI

M. Longuet continue son discours de la veille. — La réplique extrémiste lui est donnée par M. Vaillant-Couturier. Une tentative de M. Raffin-Dugens pour éviter la scission. — Dans une séance de nuit, le vote a eu lieu. La droite s'est abstenue. — Les extrémistes l'ont emporté

Le passé et ce qui se serait fait sans l'avenir, ceux qui ne se conformeront pas à nos décisions que va prendre le Congrès actuel.

L'orateur ajoute qu'il se résoud au départ de la droite, mais qu'il ne peut se séparer des amis du centre, qui ont mené le bon combat.

INTERVENTIONS DIVERSES

Les congressistes entendent ensuite M. Mistral, fixé maintenant au centre du parti.

Je suis étonné depuis que j'ai appris tout à l'heure que, avant de déposer leur motion, MM. Vaillant-Couturier et Renaud avaient été obligés de soumettre leur texte à quelque un, amené hier de Moscou, et qui est qualifié pour cela. (Il s'agit de Clara Zetkine.)

LES MOTIONS QUI RESTENT EN PRESENCE

Il n'y a donc plus que trois motions en présence : celle de Cachin-Frossard, adhésion à Moscou avec quelques réserves insignifiantes ; celle de Longuet, adhésion avec réserves ; et celle de Heine, des super-extrémistes, qui est pour l'adhésion enthousiaste.

LE VOTE

On passe au vote par mandat. L'adoption de la motion Cachin-Frossard ne fait aucun doute, elle obtient au vote 3.205 voix ; motion Longuet, 1.022 voix. Abstentions, motion Blum, 397 ; motion Heine, 44 voix ; motion Pressmann, 32 voix. Absents, 60 voix.

LES EXTREMISTES TRIOMPHENT

Le parti socialiste adhère donc à la Troisième Internationale.

Les 44 voix de la motion Heine déclarent se rallier à la motion Cachin-Frossard.

La gauche triomphe et chante l'« Internationale ».

Les Régions libérées proclament l'intangibilité de la loi sur les dommages de guerre

La Fédération Régionaliste du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Sinistrés du Nord adressent aux maires de toutes les communes et aux présidents des Collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, le texte de l'ordre du jour suivant, en leur priant de le soumettre au vote des assemblées qu'ils président.

Après l'adoption, il devra être envoyé directement, au plus tard le 8 janvier, à M. le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

Le Conseil municipal de... ou l'Association... affirme que la loi sur les dommages de guerre, telle qu'elle est, est une œuvre de justice et de reconnaissance leur reconnaissance, donc pour les sinistrés absolument intangible et que ceux-ci ne sauraient admettre qu'aucune modification y soit apportée par voie législative ou administrative.

De plus, à l'heure où les Alliés délibèrent à Bruxelles sur la question des réparations, le Conseil municipal de... tient à proclamer hautement qu'une transaction forfaitaire, de quelque nature qu'elle soit, est une injustice, rétroactif sur le budget français un fardeau qui incombe à l'Allemagne. Il insiste donc pour que le Gouvernement maintienne le principe de la réparation intégrale par le versement des dommages qu'il a causés. Toute autre solution serait considérée par les populations sinistrées comme une véritable abdication des droits imprescriptibles de la France.

UNE APPLICATION
DU TRAITÉ DE VERSAILLES

La Belgique et l'Article 18

Bruxelles, 29 décembre. — La « Libre Belgique » a publié une note au sujet de l'intention qu'aurait la Belgique, à la suite de l'Angleterre, d'abandonner le principe, qui lui est cher, de l'indemnité de réparation intégrale, relativement aux biens des particuliers. Cet article concerne les mesures que les puissances alliées auront le droit de prendre en cas de manquement volontaire de la part de l'Allemagne.

Il ne s'agit pas, dit le correspondant bruxellois d'un journal parisien, de l'article 18 du traité, mais du paragraphe 15 de l'annexe 2, partie 8, ce qui concerne seulement son application éventuelle aux biens particuliers allemands d'après-guerre.

Il ne faut pas voir là, ajoute ce correspondant, une mesure d'hostilité à l'égard de la France.

Cette décision aurait pour but de ouvrir le port d'Anvers aux marchandises allemandes et de permettre l'entrée de la Belgique contre la concurrence du port hollandais de Rotterdam.

UNE SÉANCE DE NUIT

La séance de nuit du congrès socialiste est ouverte à 21 heures, mais il y a un tel tapage, qu'un long moment se passe sans que rien ne puisse commencer. On s'interrompt, on crie « l'Internationale ». Enfin, le calme s'établit, et M. Mistral, de sa place, au centre de la salle, se fait entendre.

Le député de l'Isère se félicite de la bonne tenue du congrès. Le tumulte recommence. On comprend que M. Mistral propose, — l'entente n'ayant pu se faire dans les condi-

LES COMMUNICATIONS DE L'ALLEMAGNE ET LA BELGIQUE

Berlin, 29 décembre. — L'Agence Wolff a annoncé que les communications téléphoniques di-

rectes entre l'Allemagne et la Belgique telles qu'elles existaient avant la guerre vont être reprises le 1^{er} janvier 1921.

L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Le Bureau pour 1921

Paris, 29 décembre. — Au cours de la séance d'aujourd'hui, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé à l'élection du bureau pour 1921.

MM. Coq et Moncaux ont été élus président et vice-président.

LA HOLLANDE AURA UNE LEGATION PERMANENTE AUPRES DU PAPE

Rome, 29 décembre. — La Chambre hollandaise ayant approuvé dernièrement, à une forte majorité, la transformation de la représentation diplomatique auprès du Vatican en légation permanente, le Saint-Siège se prépare à instituer à La Haye une légation apostolique indépendante de celle qui y a été créée.

Le Vatican est très satisfait de cette solution qui constitue une véritable succès et qui affirme la puissance morale de la Papauté à l'heure actuelle.

COURTES DÉPÊCHES

— Mercredi après-midi, sur la ligne Plaisir-Grignon, à Mantes-Gassicourt, un train de voyageurs a été pris en écharpe par un train de marchandises. Deux blessés, dégâts matériels.

— Un ancien commissaire de police d'Arcueil, M. Eviat, s'est constitué prisonnier à Bordeaux. Recherché pour corruption, abus de confiance et d'autorité, il déclare pouvoir prouver son innocence.

— Plusieurs arrestations ont été opérées à Paris à la suite de nombreux vols de colis et de

LES SECOURS DE CHOMAGE dans les Régions libérées

Des parlementaires en surveilleront la répartition

Paris, 29 décembre. — La Commission des régions libérées a nommé, aujourd'hui, une sous-commission chargée d'examiner la répartition du travail et la distribution des secours de chômage dans les régions dévastées.

Cette sous-commission, composée de M. Daniu Vincent, Delesalle, Escoffier, Antoine et P. Tills, fera très prochainement une tournée dans les régions libérées.

Le Gouvernement indique comme motif l'incertitude de la situation à la frontière russo-polonaise.

Une nouvelle note de Berlin à la Conférence des Ambassadeurs

Berlin, 29 décembre. — Le gouvernement allemand a adressé à la Conférence des ambassadeurs une note protestant contre les conditions du traité de paix qui exigent le retrait du matériel d'artillerie se trouvant en excédent des chiffres autorisés, dans les frontières de l'Est.

Le Gouvernement indique comme motif l'incertitude de la situation à la frontière russo-polonaise.

Cambrilage d'un bureau de poste

Un voleur de nuit étriqué

Strasbourg, 29 décembre. — Au cours de la nuit, des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de poste de la place de la Cathédrale et ont égaré le gardien de nuit, M. Spühner, âgé de 42 ans.

Les malfaiteurs ont enlevé une somme d'environ 200.000 francs.

A LA CHAMBRE

SÉANCE DE MERCREDI MATIN

Paris, 29 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Léon Bérard.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations au sujet de l'Algérie.

CONTINUATION DES INTERPELLATIONS SUR L'ALGÉRIE

M. Morinaud achève son discours de la veille. Il dit notamment :

L'Algérie souffre d'une crise d'autorité. A cela, M. Robert David répond, au nom du Gouvernement :

C'est pour cela que je me suis associé aux représentants de l'Algérie, pour demander le rétablissement des pouvoirs disciplinaires des administrations.

La suite du débat est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

LES AVANCES DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Ministre des Finances demande la discussion immédiate d'un projet portant approbation d'une convention avec la Banque de France.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. de Lasterie, rapporteur, expose que ce projet a pour objet de maintenir à 27 milliards le maximum des avances accordées par l'État.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Margane, Lognon, de Lasterie et Tapponnier, le projet est adopté par 398 voix contre 62.

LES EMPRUNTS COMMUNAUX

AU NOM DE GROUPEMENT DES SINISTRÉS

M. Ogier demande la discussion immédiate d'un projet relatif à l'autorisation donnée aux communes de contracter des emprunts au nom de groupements de sinistrés.

M. de Lasterie, rapporteur, explique qu'il s'agit de l'art. 59 du projet de douzièmes qui a été adopté, il y a trois jours. La discussion immédiate est ordonnée.

M. Colrat donne un avis favorable, au nom de la Commission des régions libérées. Le projet est adopté sans débat.

UN CRÉDIT DE 3 MILLIARDS 200 MILLIONS POUR LES DÉPARTEMENTS SINISTRÉS

Il est adopté, après avis favorable de MM. Lecheur et Colrat.

M. Ogier demande la discussion immédiate d'un projet relatif à la répartition entre les départements sinistrés d'un crédit provisionnel de 3 milliards 200 millions, pour les dommages de guerre.

Le projet est adopté, sur rapport favorable de M. Lecheur et de M. Colrat.

Les projets de loi sont ensuite votés concernant le travail des sinistrés et l'application de l'annexe 2 du traité de Versailles.

Le projet de loi relatif à l'application de l'annexe 2 du traité de Versailles est adopté.

Les accidents du travail

LE RELEVEMENT DES HEN

L'ordre du jour appelle alors la discussion de projets de loi tendant à relever le montant des rentes dont bénéficient certaines catégories de victimes d'accidents du travail.

Chaque projet est discuté sans débat les premiers articles du projet.

Le ensemble du projet est adopté.

LE MAINTIEN PROVISOIRE EN JOUISSANCE DES LOCATAIRES DE BONNE FOI

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à maintenir provisoirement en jouissance des locataires de bonne foi des locaux d'habitation.

M. Guibal, rapporteur, fait la critique des modifications apportées par le Sénat au projet.

On passe ensuite à la discussion des articles. Ils sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

La séance est levée à 19 h. 25. Sont donc terminés, suite des interpellations sur l'Algérie ; les articles 59 et 60 du projet de douzièmes, 29 décembre, à 16 heures, discussion des douzièmes.

On mande de Baltimore à la Chicago Tribune le 28 décembre. On annonce que l'état de santé du cardinal Gibbons, qui était gravement malade ces jours-ci, est meilleur aujourd'hui.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 29 décembre. — Ventes, 2.000 ; importations, 5.000 ; accession, base 24/52 ; brésiliens, baisse 50 ; égyptiens, baisse 100 ; clôture, 29 décembre, 9.01 ; janvier, 8.92 ; février, 9.02 ; mars, 9.12 ; avril, 9.21 ; mai, 9.31 ; juin, 9.40 ; juillet, 9.49 ; août, 9.58 ; septembre, 9.67 ; octobre, 9.76 ; novembre, 9.85.

SEBES. — Liverpool, 29 décembre, 17.00 ; janvier, 16.00 ; février, 15.50 ; mars, 15.70 ; avril, 15.80 ; mai, 15.90 ; juin, 16.00 ; juillet, 16.10 ; août, 16.20 ; septembre, 16.30 ; octobre, 16.40 ; novembre, 16.50 ; décembre, 16.60.

NEW-YORK, 11 heures. — Janvier, 12.90 ; mars, 13.50 ; mai, 14.00 ; juillet, 14.50 ; septembre, 15.00 ; novembre, 15.50 ; décembre, 16.00.

DERNIÈRE HEURE

LE DESARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

M. Leygues a reçu l'ambassadeur allemand

Paris, 29 décembre. — M. Leygues a reçu M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne, mercredi soir, et on imagine qu'il lui a montré les dangers qui pourraient résulter pour l'Allemagne de la persistance dans son attitude d'opposition au traité de Versailles et à ses engagements de Spa.

Il semble indispensable que les gouvernements alliés confrontent entre eux pour liquider ou plus tôt, d'un commun accord, les trois questions actuellement pendantes : 1^o le désarmement des gardes d'habitants ; 2^o le désarmement de la police de sûreté ; 3^o l'irradiation du matériel de guerre en excédent aux frontières de l'Est.

Les gouvernements alliés seraient ainsi en mesure d'apprécier, en connaissance de cause, l'importance des insinuations allemandes et d'y adapter les sanctions nécessaires.

Le gouvernement de Berlin refuse de licencier les gardes civiques

Berlin, 29 décembre. — Le ministre des affaires étrangères allemand a notifié aux ambassadeurs alliés le refus du gouvernement de Berlin de licencier les gardes civiques.

Un cas, a-t-il ajouté, où les gouvernements alliés insistent, l'Allemagne reviendrait

LE XVIII^e CONGRÈS ANNUEL DES « UNIFIÉS », A TOURS

APRÈS LA PROCLAMATION DES RESULTATS

Tours, 29 décembre.

On connaît aussi l'« Hymne des Soviets » et la « Révolution ». Les parlementaires et la droite ne se retiennent pas encore. Ils attendent le vote auquel ils ne prendront pas part sur les motions relatives au télégramme de Zinovieff, et la discussion reprend tout de suite sur ce sujet.

Les reconstrucateurs, c'est-à-dire les centristes, et tous ceux qui ont voté la motion Longuet, déclarent que si la motion Mistral refusant de pratiquer les excommunications demandées par Moscou, est repoussée ou écartée, ils se retireront.

M. Daniel Renaud, au nom de la majorité, dit qu'au moment où l'Internationale communiste triomphe en France, il serait oiseux de se livrer à des expulsions. Pour lui, le document Zinovieff n'est qu'un argument doctrinal et n'oblige à expulser personne, surtout

LE PAYS DES SOVIETS

Les mutineries de Moscou

Helsingfors, 29 décembre. — Les régiments mutinés à Moscou ont été désarmés et de nombreuses arrestations opérées.

Troupes bolchevistes à la frontière roumaine

Helsingfors, 29 décembre. — On signale une forte concentration de cavaliers et d'artillerie rouge à la frontière roumaine.

D'autres font incursion en Lettonie

Riga, 29 décembre. — Plusieurs compagnies bolchevistes ont exécuté une reconnaissance en territoire letton.

Le nombre des bolchevistes massés à la frontière est évalué à 60.000.

Les hécatombes en Crimée

Londres, 29 décembre. — Suivant le « Times », 13.000 personnes auraient été fusillées en Crimée, par les bolchevistes.

Le tremblement de terre au Chili

Le désastre est considérable

Santiago du Chili, 29 décembre. — Les secousses sismiques qu'on sent depuis dans la Cordillère des Andes sont des plus violentes. Des villes ont été dévastées ; il y a des villages anéantis. Le nombre des victimes est considérable.

LES COMMUNICATIONS DE L'ALLEMAGNE ET LA BELGIQUE

Berlin, 29 décembre. — L'Agence Wolff a annoncé que les communications téléphoniques di-

L'ODYSSÉE DE D'ANNUNZIO A PRIS FIN

Les notables de Fiume ont reconnu le traité de Rapallo

Rome, 29 décembre. — Au cours de la seconde entrevue qui a eu lieu entre le général Ferraris, commandant les forces italiennes devant Fiume et le maire de la ville, celui-ci a remis une déclaration, signée par les notables.

Cette déclaration reconnaît